



ECOLE DE VOILE OCEANE
ST PHILIBERT



Championnat Voile Bretagne Performance
FLOTTE COLLECTIVE DÉRIVEURS DOUBLES ET SOLITAIRES
Dimanche 13 Avril 2014

AVIS DE COURSE.

LIEU : Ecole de voile Océane
Fort de Kernevest
56470 ST PHILIBERT
Tel : 02.97.55.13.76
E-mail : accueil@oceane-voile.com

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe.
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.
- 1.4. Le présent avis de course, les instructions de course et les annexes et les éventuels avenants.
- 1.5. Le règlement sportif du Championnat de Bretagne Voile Performance 2014 et l'annexe flotte collective.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est une régata de flotte collective en solitaire et double où Open Bic et RS FEVA sont fournis.
- 3.2. Sont admis en solitaire les coureurs minimes de 12 à 14 ans et en double les coureurs minimes et cadets de 12 à 15 ans.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- 3.4. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants 15 euros par personnes **comprenant la mise à disposition du bateau + frais d'organisation**. Une caution de 150 euros à l'ordre de l'école de voile Océane.

PRÉ INSCRIPTION PAR INTERNET RECOMMANDÉE A : accueil@oceane-voile.com

LA REGATE POURRA SE DEROULER EN GROUPES OU EN POULES en fonction du nombre d'inscrits

5 . PROGRAMME

Confirmation d'inscription	9h à 10h30
Briefing équipages	11h
1 ^{er} signal d'avertissement	12h

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 4 Avril et seront affichées selon la Prescription Fédérale le jour de la régata.

6. LES PARCOURS

Construits ou raids selon annexe règlement sportif de la ligue Bretagne

7. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi direct sur l'eau pourra être mis en place. Les pénalités seront précisées dans les IC.

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers du classement. Le premier équipage féminin sera récompensé.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La date limite d'inscription (cachet de la poste faisant foi) sera le : vendredi 4 Avril 2014

Les formulaires d'inscriptions dûment complétés devront parvenir à l'Ecole de voile Océane - Fort de Kernevest - 56470 ST PHILIBERT - 02.9755.13.76 - accueil@oceane-voile.com - accompagnés du règlement des inscriptions.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date du : vendredi 4 Avril 2014.

